

**FICHE D'INSCRIPTION**  
**CONCOURS D'ADMISSION A L'INSTITUT DE FORMATION**  
**EN SOINS INFIRMIERS DE SARREBOURG**  
**FORMATION INFIRMIERE – Année 2021**

**CANDIDATURES RECEVABLES JUSQU'AU 05 mars 2021 INCLUS**  
(ECRIRE LISIBLEMENT EN LETTRES CAPITALES)

NOM.....PRENOM.....  
NOM DE JEUNE FILLE POUR LES FEMMES MARIEES.....  
DATE DE NAISSANCE.....LIEU DE NAISSANCE.....  
NATIONALITE.....SEXE.....  
ADRESSE.....  
.....  
CODE POSTAL.....COMMUNE.....  
☎ Fixe.....☎ Portable.....  
Email obligatoire.....

**Réservé à l'IFSI**

Reçu le :.....

Pièces déposées :

- Pièce d'identité
- lettre dactylographiée
- Copie des diplômes
- Attestation employeur (>3ans)
- Copie carnet de vaccination
- Droit d'inscription
- Justificatif tiers temps
- attestation sur l'honneur

**TITRE D'INSCRIPTION**

**Candidat en reconversion professionnelle/3 ans d'ancienneté à temps plein**

Demande de tiers temps :  oui (joindre justificatif)  non

**CLASSIFICATION DES VŒUX D'AFFECTATION**

- **Choix N°1** : Institut en formation en soins infirmiers Simone Veil de SARREBOURG  
Si le quota pour l'IFSI de Sarrebourg est atteint vers **quel IFSI sur le bassin Lorrain** souhaitez vous être affecté ?
- **Choix N°2** : Institut de Formation en Soins Infirmiers de :.....
- **Choix N°3** : Institut de formation en Soins Infirmiers de :.....

**SITUATION AVANT L'ENTREE EN FORMATION (cochez la case correspondante)**

- Chercheur d'emploi non indemnisé
- Chercheur d'emploi indemnisé
- Salarié
- Aucune activité

**LES FRAIS D'INSCRIPTION (60 €) SONT A REGLER AVANT le 05 mars 2021, DERNIER DELAI**

J'atteste sur l'honneur, l'exactitude de ces renseignements et certifie avoir pris connaissance du dossier d'information.

Date et signature :

**Pièces à fournir :**

- Fiche d'inscription
  - une lettre de motivation dactylographiée de 2 pages maximum
  - Un projet professionnel motivé dactylographié de 2 pages maximum
  - 1 photo d'identité récente à coller sur la fiche d'inscription
  - Photocopie recto-verso de la pièce d'identité en cours de validité (carte identité ou passeport)  
Si la carte d'identité a plus de 10 ans et a été faite alors que vous étiez mineur, nous n'accepterons que la nouvelle
  - 1 CV
  - 3 timbres (tarif prioritaire)
  - Fiche autorisation de nom
  - Photocopie diplômes
  - Attestation(s) employeur(s) justifiant 3 ans d'exercice à temps plein
- 
- Photocopie carnet des vaccinations
  - Justificatif demande d'un temps aménagé pour les candidats présentant un handicap
  - Attestation sur l'honneur



INSTITUTS DE FORMATION Simone Veil (IFSI IFAS)  
CENTRE HOSPITALIER DE SARREBOURG  
25, avenue Général de Gaulle  
57 402 SARREBOURG Tél : 03.87.23.23.59 (secrétariat)  
E-mail : [ifsi@ch-sarrebourg.fr](mailto:ifsi@ch-sarrebourg.fr)

## AUTORISATION DE DIFFUSION DE NOM

Les instituts de formation du Centre Hospitalier de Sarrebourg affichent sur leur porte d'entrée principale et en ligne (site internet) les listes nominatives comportant les noms des candidats admissibles et admis au concours d'entrée de l'institut concerné (IFSI ou IFAS) ainsi que les étudiants admis au Diplôme d'Etat.

Pour se faire, merci de compléter le formulaire d'autorisation ci-dessous.

\*\*\*\*\*

Mme – Mr

Nom de naissance : .....

Nom marital : .....

Prénom : .....

- accepte  
 n'accepte pas

que mon nom apparaisse sur les panneaux d'affichage et sur le site des instituts.

Fait à ..... Le .....2021

Signature :

## CONCOURS 2021

Arrêté du 31 Juillet 2009 modifié



**FRAIS D'INSCRIPTION : 60 €  
PAR CHEQUE BANCAIRE OU POSTAL  
A L'ORDRE DE REGIE DES RECETTES – CH SARREBOURG**

**NON REMBOURSABLES**

### CANDIDATS EN RECONVERSION PROFESSIONNELLE<sup>1</sup> - EPREUVES DE SELECTION

Places ouvertes : 25% du quota soit 11 places au maximum

CLOTURE DES INSCRIPTIONS (CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI)

05/03/2021



**AU REGARD DES CONDITIONS SANITAIRES LES EPREUVES ECRITES ET LES ORAUX DE  
SELECTION DU CONCOURS D'ENTREE EN FORMATION EN SOINS INFIRMIERS SONT  
SUPPRIMEES.**

**LA SELECTION SE REALISERA UNIQUEMENT SUR DOSSIER.**

Les Résultats seront affichés et publiés le :

**19 AVRIL 2021 A 15 HEURES  
Aux Instituts de Formation en Soins Infirmiers Simone VEIL  
25 Avenue du Général de Gaulle  
57400 SARREBOURG  
Tel : 03-87-23-23-51**

Votre inscription aux épreuves de sélection est pour l'IFSI dans lequel vous avez déposé votre dossier.

En cas de réussite aux épreuves et si les places offertes en formation devaient être pourvues avant votre rang de classement, dans quel autre **IFSI du bassin Lorrain** souhaitez-vous déposer votre candidature pour la formation :

CHOIX 1	IFSI de SARREBOURG
CHOIX 2	IFSI de.....
CHOIX 3	IFSI de.....

AFFICHAGE DES RESULTATS A L'I.F.S.I. ET CONSULTABLES SUR LE SITE  
[www.ch-sarrebourg.fr](http://www.ch-sarrebourg.fr)

**NB/ AUCUN RESULTAT NE SERA COMMUNIQUE PAR TELEPHONE**

<sup>1</sup> Justifiant de 3 années d'exercice à temps plein, au jour de la rentrée

## CONDITIONS D'INSCRIPTION

- AGE :**
- ⇒ **AVOIR 17 ANS AU MOINS** au 31 décembre de l'année des épreuves de sélection
  - ⇒ Aucune dispense d'âge n'est accordée et il n'est pas prévu d'âge limite supérieur.

**PEUVENT SE PRESENTER AUX EPREUVES DE SELECTION LES CANDIDATS** qui justifieront d'une activité professionnelle ayant donné lieu à cotisation à un régime de protection sociale et en équivalent temps plein d'une durée de trois ans,

**Et REPONDANT A L'UNE DES CONDITIONS SUIVANTES :**

1. Les candidats relevant de la formation professionnelle continue et justifiant d'une activité professionnelle d'une durée minimum de 3 ans à la date d'inscription dont AS-AP.  
Tout candidat relevant de cette catégorie et titulaire d'un baccalauréat ou d'un diplôme équivalent et/ou supérieur, peut opter pour une ou plusieurs voies d'accès à la formation (Parcoursup)

## LE DOSSIER D'INSCRIPTION

Le dossier complet devra être déposé ou envoyé à l'I.F.S.I.  
Chaque photocopie devra être lisible, datée, signée, et porter la mention « J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations ». <sup>2</sup> L'absence de ces caractéristiques invalide le dossier.

**LES PIECES SUIVANTES COMPOSENT LE DOSSIER D'INSCRIPTION :**

### I. LA FICHE D'INSCRIPTION

Renseignez votre identité et votre adresse en lettres majuscules d'imprimerie.  
Inscrire votre numéro complet et personnel de sécurité sociale.

### II. COPIE DU DOCUMENT ATTESTANT VOTRE IDENTITE

La photocopie lisible, soit de votre carte d'identité (Recto/Verso), soit de votre passeport, soit du livret de famille, soit du certificat de nationalité française ou de votre titre de séjour.

### III. FRAIS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription de 60 € sont à régler par chèque bancaire ou postal à l'ordre de :

#### REGIE DES RECETTES - CH SARREBOURG

Et à envoyer à :

Centre Hospitalier de Sarrebourg  
REGIE DES RECETTES  
25 Avenue du Général de Gaulle  
57400 SARREBOURG

Aucune inscription ne sera prise en compte sans le règlement.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence ou de désistement quel qu'en soit le motif

### IV. PIECES A TRANSMETTRE

- La fiche d'inscription + la fiche d'autorisation de nom
- 1 photo d'identité récente à coller sur la fiche d'inscription
- 1 photocopie recto-verso de la pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité ou passeport)
- 1 Photocopie des diplômes acquis (exemple : diplôme d'Etat d'aide soignant, d'auxiliaire de puériculture, ...)
- Photocopie des attestations du ou des employeurs (pour justifier de l'exercice professionnel de trois années à temps plein)
- Une lettre de motivation dactylographiée de 2 pages maximum
- Un projet professionnel motivé de 2 pages maximum
- Un CV
- 3 timbres
- 1 photocopie du carnet de vaccination
- Un justificatif de demande d'un temps aménagé pour les candidats présentant un handicap

<sup>2</sup> Après réussite au concours et au moment de l'inscription en première année, les documents originaux seront présentés pour vérification. Un document falsifié conduit à l'annulation de l'inscription.

## V. POUR UN CANDIDAT PRESENTANT UN HANDICAP et DEMANDANT L'AMENAGEMENT DES EPREUVES

Le candidat présentant un handicap qui sollicite un aménagement des épreuves, adresse une demande à l'un des médecins désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). S'adresser à la MDPH de son domicile.  
Il fournit à l'IFSI, au plus tard à la date de clôture du concours, la nature de l'aménagement fixé par le médecin désigné.

## L' EPREUVE DE SELECTION

### UN DOSSIER

Un dossier permettant d'apprécier l'expérience et le projet professionnel ainsi que les motivations du candidat et ses capacités à valoriser son expérience. Des recommandations de rédaction du projet professionnel motivé sont précisées ci-dessous.

### CLASSEMENT EN LISTES PRINCIPALE ET COMPLEMENTAIRE

A l'issue de l'épreuve et au vu de la note obtenue la commission d'examen des vœux établit une liste de classement. La liste de classement comprend une liste principale et une liste complémentaire. Cette dernière doit permettre de combler les vacances résultant de désistements éventuels. Lorsque cette procédure n'a pas permis de départager les candidats, le candidat le plus âgé sera classé avant les autres.

Les résultats sont affichés à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers.

Tous les candidats sont personnellement informés de leurs résultats par écrit.  
Si, dans les cinq jours ouvrés suivant l'affichage, le candidat n'a pas donné son accord écrit, il est présumé avoir renoncé à son admission et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur la liste complémentaire.  
Les candidats qui ont accepté leur affectation dans un Institut de Formation ont un délai de cinq jours ouvrés à compter de leur acceptation pour s'inscrire dans l'Institut de Formation et s'acquitter des droits d'inscription.  
Passé ce délai, les candidats sont réputés avoir renoncé au bénéfice des épreuves de sélection.

### CONDITIONS MEDICALES - Arrêté du 21 avril 2007 - Titre III - Art. 44

Votre admission définitive est subordonnée à la production, au plus tard le jour de la rentrée :

1. d'un certificat établi par un médecin agréé attestant que l'étudiant ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession : impératif pour l'entrée en formation.
2. d'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.

Vous êtes invité à vérifier que vous ne présenterez pas de contre-indication à l'inscription en formation et que vous pouvez satisfaire aux obligations vaccinales des professionnels de santé, notamment vis-à-vis de l'Hépatite B.

### MODALITE DE PRISE EN CHARGE DU COUT DE LA FORMATION PAR LE CONSEIL REGIONAL « GRAND-EST »

Après réussite au concours, être :

- ➔ En recherche d'emploi sans avoir été démissionnaire après la date de forclusion au concours, à l'exception d'une situation de rapprochement familial.
- ➔ En perte d'emploi résultant d'une rupture conventionnelle, au plus tard 7 jours avant l'entrée en formation.
- ➔ En CDD qui expire au plus tard dans les 7 jours qui suivent le début de la formation.
- ➔ En emploi dont la durée est inférieure à 18h/semaine ou 78h/mois durant les 6 mois précédents l'entrée en formation.

*Si vous relevez de l'une de ces situations, les justificatifs seront à fournir dans le dossier d'inscription.*

### MODALITE DE PRISE EN CHARGE DU COUT DE LA FORMATION PAR L'EMPLOYEUR OU LE CANDIDAT

Après réussite au concours, être :

- ➔ Dans une situation ne relevant pas de l'une énoncée au paragraphe ci-dessus (exemple : être salarié(e) démissionnaire après la date de forclusion d'inscription au concours).
- ➔ **Agents de la Fonction Publique Hospitalière** : Dans le cadre du décret n°90.319 du 5 avril 1990 relatif à la formation professionnelle continue des agents de la Fonction Publique Hospitalière, ces derniers peuvent bénéficier du maintien de leurs traitements, indemnités de résidence et indemnités à caractère familial, à l'exclusion d'autres indemnités et primes pendant leurs études.  
Les renseignements utiles sont fournis par la Direction des établissements dont relève l'agent.
- ➔ **Salariés du secteur privé** :  
Les personnes salariées du secteur privé doivent se renseigner auprès du fond d'assurance-formation de leur employeur.

Le coût de formation pour un salarié en promotion professionnelle fait l'objet d'une convention de formation avec l'employeur, à défaut l'étudiant. Est considérée comme salariée, toute personne ayant un lien juridique avec un employeur, les personnes en disponibilité (service public), en congé sans solde (secteur privé), ou en congé parental.

*Pour toute situation particulière, vous êtes invité(e) à joindre le secrétariat de l'institut pour de plus amples informations.*



## RECOMMANDATIONS AUX CANDIDATS

« Formation Professionnelle Continue »



### Comment rédiger un projet professionnel motivé ?

Avant tout, la rédaction de ce type de document met en valeur les expériences que vous avez vécues qui vous ont donné envie de vous orienter vers le métier d'infirmier(e) ainsi que les qualités humaines que vous pensez avoir qui vous semble indispensables pour vous occuper de personnes avec des besoins de soins physiques, psychologiques ou sociaux.

Il est donc attendu une description des situations qui vous ont marqué et vous ont donné envie de faire cette formation donc au final ce métier. A partir de ces situations, vous pourrez préciser ce qu'elles ont pu vous apporter personnellement, ce qu'elles vous ont inspiré et en quoi elles orientent ce choix de devenir soignant.

Le métier d'infirmier(e) est très varié, n'hésitez pas à mettre en lumière tout contact que vous avez pu avoir avec les professionnels en exercice ou avec les étudiants en soins infirmiers que vous avez pu rencontrer.

Rédiger un projet professionnel, c'est imaginer l'avenir et choisir en connaissance de cause une orientation qui vous apportera de la satisfaction et qui vous engage. C'est donc un écrit personnel et singulier qui va vous caractériser. Il est donc important que vous l'écriviez vous même : un écrit authentique même maladroit sera plus pertinent qu'un copié-collé trouvé ailleurs. Par contre, en discutant de ce projet avec vos amis, famille ou proches, vous aurez à travers leur opinions ce qui fait que vous êtes fait ou pas pour ce métier. Les éléments positifs pourront être repris dans votre écrit.

L'évaluation du projet est fondé à la fois sur le fond et sur la forme : soignez l'écriture, faites attention aux fautes, phrase sans verbe..., relisez-vous ou faites relire votre écrit par un tiers. Les examinateurs sont sensibles à un travail bien présenté et facile à lire. Il est de deux pages maximum.

**BON COURAGE A VOUS**

#### ADRESSES UTILES

<p>Agence Régionale de Santé Alsace Champagne Ardenne Lorraine</p> <p>3, boulevard JOFFRE CS 80071 - 54036 NANCY cedex ☎ 03 83 39 30 30</p>	<p>Conseil Régional DU GRAND-EST site de Metz</p> <p>place Gabriel Hocquard 57036 METZ CEDEX ☎ 03.87.33.60.00 ☎ 03.87.32.89.33</p>	<p>C.R.O.U.S</p> <p>(quelques chambres vous sont réservées) 75 RUE DE LAXOU - 54000 NANCY ☎ 03.83.91.88.00 ☎ 03.83.27.47.87 Prendre contact dès votre inscription</p>
---	--	---



**Une seule inscription possible au sein d'un même regroupement d'IFSI**

Dans le cadre de la crise sanitaire, et selon l'« *arrêté du 30/12/2020 relatif à l'adaptation des modalités d'admission, ... dans le cadre de la lutte contre la propagation de la covid-19* » et la « *Note d'instruction ARS – GE du 07/01/2021 relative à l'adaptation des modalités d'admission...* », les épreuves écrites et orale de sélection sont annulées.

**L'étude des candidatures se fait sur les pièces constitutives du dossier d'inscription.**

Pour autant, la sélection s'organise conformément à l'article 5 de l'arrêté du 31/07/2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'Infirmier qui stipule « La date limite de dépôt des candidatures auprès des **regroupements d'établissements** de leur choix est fixée en tenant compte du calendrier défini en application de l'article D. 612-1-2 du code de l'éducation. ». (05/03/2021)

Ainsi, la région Grand-Est compte 3 regroupements :

- Bassin Universitaire Alsace
- Bassin Universitaire Champagne-Ardenne
- Bassin Universitaire Lorrain.

L'inscription au sein de chaque bassin se fait auprès de l'IFSI de vœux 1 de formation.

L'IFSI enregistre le dossier au titre du regroupement. Le candidat renseigne, s'il le souhaite, un vœu 2 et 3 sur ce dossier, de manière à élargir ses possibilités d'entrée en formation.

**Il est ainsi impossible de déposer un dossier sur plusieurs IFSI du même bassin/regroupement.**

En s'inscrivant dans un Institut, le candidat atteste sur l'honneur ne pas en avoir déposé un autre sur un autre IFSI du même bassin/regroupement. **Une attestation sur l'honneur** (cf. modèle en page 2) **est incérée dans le dossier d'inscription avec l'ensemble des pièces à déposer.**

Par contre, il est possible de déposer un dossier sur un IFSI de chaque regroupement.

**Pour information, liste des IFSI par regroupement-Bassin Universitaires du Grand-Est**

Regroupement Alsace	Regroupement Champagne-Ardenne	Regroupement Lorrain
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. IFSI BRUMATH</li> <li>2. IFSI ERSTEIN</li> <li>3. IFSI HAGUENAU</li> <li>4. IFSI SAVERNE</li> <li>5. IFSI SELESTAT</li> <li>6. IFSI STRASBOURG (ST VINCENT)</li> <li>7. IFSI STRASBOURG (HUS)</li> <li>8. IFSI COLMAR</li> <li>9. IFSI MULHOUSE</li> <li>10. IFSI ROUFFACH</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. IFSI CHARLEVILLE-MEZIERES</li> <li>2. IFSI REIMS</li> <li>3. IFSI CHALONS-EN-CHAMPAGNE</li> <li>4. IFSI EPERNAY</li> <li>5. IFSI TROYES</li> <li>6. IFSI CHAUMONT</li> <li>7. IFSI SAINT DIZIER</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. IFSI BAR LE DUC</li> <li>2. IFSI BRIEY</li> <li>3. IFSI EPINAL</li> <li>4. IFSI FORBACH</li> <li>5. IFSI LAXOU</li> <li>6. IFSI LIONNOIS</li> <li>7. IFSI METZ CHR</li> <li>8. IFSI METZ CRF</li> <li>9. IFSI NEUFCHATEAU</li> <li>10. IFSI REMIREMONT</li> <li>11. IFSI SAINT DIE</li> <li>12. IFSI SARREBOURG</li> <li>13. IFSI SARREGUEMINES</li> <li>14. IFSI THIONVILLE CHR</li> <li>15. IFSI VERDUN</li> </ol>



Date :

IFSI de (ville)

---

## ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), Nom prénom, né(e) le (date de naissance) à (ville), atteste sur l'honneur de n'avoir fait qu'une inscription dans le Bassin universitaire/regroupement de pour la sélection à l'entrée en formation infirmière.

Pour servir et valoir ce que de droit

Signature